MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 8415-0085

AVRIL 2025 V7

PAIRE DE PROTEGE TIBIA

1- PRESENTATION GENERALE

Les protèges tibia sont destinés à protéger le personnel lors des entrainements au combat et sont réalisés en trois tailles.

A ce titre, ils doivent résister aux chocs, aux frottements et aux coups portés.

Les protège tibias sont utilisés avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain, en toutes zones de métropole et d'outre-mer.

Elles sont réalisées en trois tailles.



Protège tibia face avant | Protège tibia face arrière

Figure 1 : Paire de protège tibia (photos non contractuelles)

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	1
DONNEES LOGISTIQUES	2
DESCRIPTION	3
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	4
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	5

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
PAIRE DE PROTEGE TIBIA TAILLE M	1012177	8415 14 580 8736	8415SH0031866
PAIRE DE PROTEGE TIBIA TAILLE L	1012177	8415 14 580 8828	8415SH0031867
PAIRE DE PROTEGE TIBIA TAILLE XL	1012177	8415 14 580 8829	8415SH0031868

3- DESCRIPTION

Les protèges tibias sont adaptés pour être portés par-dessus ou par-dessous les vêtements. Elles doivent répondre aux normes NF EN 13277-1 et NF EN 13277-2.

Ils doivent protéger uniquement le tibia (pas le genou et pas le dessus du pied).

Ils sont compatibles avec le port des genouillères.

Le revêtement externe du protège tibia doit résister aux chocs, aux frottements et aux coups portés.

La fixation du protège tibia est assurée par deux larges bandes élastiques et des rubans auto-agrippants, derrière le mollet.

Les protèges tibias sont livrés par paire, en trois tailles : M, L et XL.

Caractéristiques :

- masse de 400 g ± 20 par paire ;
- 3 tailles ;
- coloris noir ou vert OTAN.

La paire de protège tibia est en cuir synthétique pour la partie de protection rigide et en mousse injectée pour la partie amortissante.

La matière recouvrant la protection doit résister à l'abrasion et aux déchirures.

4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

4.1 – Marquage

Les paires de protège tibia doivent recevoir un marquage inaltérable gravé ou imprimé, indiquant la raison sociale, la désignation, la taille, le numéro de marché, les normes NF EN 13277-1 et NF EN 13277-2, le marquage CE et la référence article détaillée (RAD).

4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

4.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée.

4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
04/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	10/06/25	Par intérim



